

Le Président

Madame Anne PERRIN
Maire
Mairie de Lécousse
1 parvis des Droits de l'Homme
35133 LECOUSSE

Rennes, le 19 JUIL. 2021

Madame la Maire,

Le Département d'Ille-et-Vilaine, en tant que Personne Publique Associée, a été sollicité par votre commune le 28 juin 2021 sur le projet de modification n° 1 du Plan Local d'Urbanisme (délibération municipale du 30 mars 2021).

L'objet de la modification porte principalement sur deux points : la suppression des emplacements réservés n°1, 11, 13 et 17 au bénéfice de la commune et l'adaptation des orientations d'aménagement et d'urbanisme s'y rattachant.

L'avis du Département porte uniquement sur les compétences qui lui incombent comme notamment les routes départementales, les Espaces Naturels Sensibles et les itinéraires de randonnée d'intérêt départemental.

Le dossier n'appelle pas d'observation du Département.

Je vous prie de croire, Madame la Maire, à l'assurance de ma considération distinguée.



Jean-Luc CHENUT

Copie : - Agence du Pays de Fougères